

Séance du 8 novembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Mmes Dorothée GARNIER, Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Catherine GAMICHON-NOËL et Murielle CAILLEUX

Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER,

Absents avec pouvoirs : Patrick LAURENT pouvoir à Philippe PICQUE

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande à Murielle CAILLEUX la situation à l'hôpital de Beauvais face à la COVID 19 Murielle fait un point sur la pandémie. Murielle indique que le nombre de cas est en augmentation, et des personnes sont en réanimation. Elle informe également que les maladies hivernales font leurs retours.

Mr le Maire demande au Conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour : Adhésion au CAUE

Décision Modificative : Intégration du résultat de fonctionnement 2021 du CCAS au budget M14

Une décision modificative du Budget : Décision Modificative des travaux concernant la Redynamisation du Centre BOURG.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2. POINT SUR LA TEMPETE DU 23 OCTOBRE 2022.

Après projection des photos suite à la tempête du 23 octobre 2022, M le maire fait le constat des dégâts de cette catastrophe, 57 maisons ont été impactées, les bâtiments et garages de nombreuses propriétés ont été détruits, des toitures sont à refaire entièrement, trois fermes ont subi des gros dégâts, des granges, des garages, des pergolas, des abris de jardin, du mobilier extérieur ont été détruits, des arbres, des clôtures, des haies ont été arrachés. Dans la zone artisanale toutes les entreprises ont été impactées. La société « AGRIFORM » a connu des dégâts impressionnants qui ont occasionnés la fermeture complète de l'usine avec à la clef la mise au chômage technique de tous les salariés (soit 25 personnes).

Concernant les bâtiments des services techniques la toiture de ce bâtiment s'est envolée et est arrivée en partie chez M et Me DAVESNE. Celle-ci s'est déposée sur leur garage recouvert de tôles fibrociment qui abritait un véhicule. Avant de pouvoir enlever tous ces gravats, une entreprise de désamiantage doit intervenir pour enlever ces tôles. Après cette opération les gravats pourront être enlevés. Murielle CAILLEUX demande si beaucoup de choses ont été endommagées dans la partie supérieure du bâtiment. M le Maire répond que beaucoup de choses y étaient entreposées, mais nous avons eu beaucoup de chance car le plancher de ce dernier avait été refait il y a 5 ans et donc les dégâts ont été

limités. Concernant la reconstruction de ce bâtiment, il faut attendre l'avis de l'expert et la réception des devis. Suite à cela Pascaline HAMONIER propose que la commission Travaux se réunisse après la réception des différents devis et le rapport de l'expert de l'assurance.

M le Maire fait part au conseil municipal de son interrogation quant à la reconstruction de ce bâtiment, faut-il le refaire à l'identique, le rabaisser... Il peut être envisagé de faire appel à l'ADTO-SAO, afin d'avoir leur aide lors du projet de reconstruction du bâtiment.

M le Maire fait un point sur la pollution du Thérain qui est une conséquence de cette tempête, à ce jour le curage des eaux pluviales n'est pas encore effectué. A ce jour, VEOLIA qui est le prestataire de la commune pour l'assainissement a reçu un seul devis. M le Maire fait un point des différentes réunions qui se sont déroulées en vision avec Me La Préfète, et les différents organismes concernés. Au niveau de la station d'épuration, celle-ci a été fortement impactée, il a fallu enlever une partie des boues contaminées pour les remplacer par des boues saines. L'agriculteur concerné a pompé le reste de produits qui se trouvaient dans la bâche comme demandé par la préfecture

Pascaline HAMONIER a constaté une réelle solidarité entre les habitants.

Murielle CAILLEUX, tient à remercier les élus, les jeunes, les agents communaux pour l'aide apportée après le passage de la tornade.

Murielle CAILLEUX demande des nouvelles concernant l'installation d'une benne. Mr Le Maire précise qu'il en a trouvé une, qu'il faudra y déposer uniquement des gravats et surtout ne pas y déposer de l'amiante.

Mr le maire indique avoir essayé de voir le plus grand nombre de personnes touchées par cet évènement, cependant il n'a pas pu voir tout le monde. C'est pourquoi, il a tenu à faire un courrier d'information suite à cette catastrophe.

M le Maire précise que dès le lundi matin il a contacté la Préfecture pour demander le classement de la commune en catastrophe naturelle. Il lui a été mentionné qu'il s'agissait d'un évènement classé « tempête et inondation ».

Pascaline HAMONIER, indique que les instituteurs ont ressenti chez les enfants le besoin de parler de cette catastrophe.

M le Maire indique que certaines personnes ont été impactées par cette tornade, et qu'avec le recul ils puissent ressentir un traumatisme psychique. Les conseillers municipaux sont à leur écoute, il indique également que l'on peut le joindre sur son portable.

3. COMPTE RENDU DE LA REUNION CONCERNANT LE CONTRAT D'AFFERMAGE.

M LE Maire expose que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre du contrat d'affermage à savoir Véolia et Hydra. Une réunion s'est tenue le 28 octobre afin de recevoir les deux entreprises, une personne de la SAO ADTO était présente pour toute la partie technique. Au vu des différences de tarifs, une demande de vérifications des prestations est demandée aux deux entreprises (Le prix de l'eau proposé est : Pour VEOLIA 1.29€ le m3, et pour HYDRA 0,91 le m3). Après réception des nouvelles propositions, la commission d'appel d'offres se réunira le 8 décembre et choisira le futur prestataire. Didier DAUBOIN indique que l'on peut se renseigner auprès de la commune d'Hanvoile concernant les services de la société Hydra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à M le Maire pour signer le renouvellement du contrat du droit d'affermage.

4. DELIBERATION POUR LE CONTRAT CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA STATION SERVICE POUR LES QUATRES ANNEES A VENIR

M LE Maire expose que suite aux appels d'offres pour le marché de la station-service, il a été retenu l'entreprise NOLLET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

5. DEVIS du SE 60 (Syndicat d'Electricité)

M le Maire explique que le SE 60 a fait un devis pour remplacer toutes les lampes actuelles par des ampoules LED, ce devis s'élève à 223669€. M le Maire indique que si les travaux sont effectués en 2023, le SE60 peut subventionner ce projet à hauteur de 80%, il ne resterait donc à charge pour la commune 44000€, une somme qui peut être budgétée sur deux années fiscales.

Une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.

En ce qui concerne l'extinction de l'éclairage public depuis septembre 2021, le résultat de l'économie enregistrée sera communiqué à la prochaine réunion de conseil municipal.

6. DEVIS DES ENTREPRISES POUR ABATTAGE DES ARBRES LE LONG DE LA RIVIERE

Mr le Maire présente deux devis concernant l'abattage d'arbres dangereux situés près de la rivière. Le devis de l'entreprise Jardipaysage est de 4080€ et celui de Yann Prévost est de 3420€. Le bois récupéré, sera vendu par la commune.

Le Conseil Municipal décide de retenir la société de Yann Prévost.

7. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 NOVEMBRE AVEC MR FOISIL

M le Maire fait le compte rendu de la rencontre avec Mr FOISIL, Architecte des Bâtiments de France, et M KASINSKY, directeur du CAUE, concernant le projet de la zone d'activités « Les Vignes ».

M FOISIL indique que le projet de cette zone n'est pas inintéressant mais que les directives et que le cahier des charges proposés aux entreprises sera stricte concernant la protection de l'environnement.

M le Maire tient à remercier M KASINSKY pour la synthèse effectuée afin de mettre en évidence l'utilité économique de ce projet

M le Maire a renouvelé sa demande concernant la démolition de la maison située rue Crignon Fleury.

L'architecte est toujours hostile à cette démolition mais sa décision pourrait évoluer si un projet de reconstruction lui était proposé au même endroit.

8. PROGRAMME DU 11 NOVEMBRE

M le Maire présente au Conseil Municipal le programme du 11 novembre 2022

12h rassemblement à la Mairie

12h15 dépôts de gerbes aux monuments

12h30 Un discours de l'UMRAC (Union des Anciens Combattants) sera lu par Lilly MABILLOTTE – VIARD (élève de CM2).

12h45 : Verre de l'amitié offert par la municipalité.

9. Adhésion au CAUE (Cabinet d'Architecture Urbanisme et Environnement)

M le Maire demande qu'une adhésion de 300€ soit versée à cet organisme pour le travail effectué au sujet de la zone d'activités.

Le conseil municipal donne son accord

10. DM n°2 CCAS Intégration du résultat de fonctionnement 2021 du CCAS

Par délibération en date du 8 juin 2021 a été décidée la dissolution du CCAS au 31 décembre 2021. Le comptable a procédé aux écritures de dissolution et demande de reprendre l'excédent de fonctionnement du CCAS dans le budget principal pour un montant de 1265€65 sur l'exercice 2022. La décision modificative suivante doit donc être prise.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
011 / 6284	Redevances pour services rendus	1 262,35

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
002 / 002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	1 262,35

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

11. TRAVAUX DU CENTRE BOURG

Afin de pouvoir payer les premières factures concernant l'aménagement du Centre Bourg, une décision modificative doit-être prise comme suit :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 6042	ACHATS PRESTAT. SERVIC. (Autres que Terrains)		1 000,00
011 / 60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		1 000,00
011 / 60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		1 000,00
011 / 60633	FOURNITURES DE VOIRIE		2 000,00
011 / 6064	FOURNITURES ADMINIST.		1 000,00
011 / 61521	ENTRETIEN DE TERRAINS		500,00
011 / 615221	BÂTIMENTS PUBLICS		4 000,00
011 / 615228	AUTRES BÂTIMENTS		10 000,00
011 / 615231	VOIRIES		25 000,00
011 / 6161	MULTIRISQUES		2 963,00
011 / 6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		500,00
011 / 6184	VERSEMENTS A DES ORGAN. DE FORMATION		3 000,00
011 / 6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		1 000,00
011 / 6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS		1 000,00
011 / 6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.		500,00
011 / 627	SERVICES BANCAIRES		1 500,00
011 / 63512	TAXES FONCIERES		1 864,00
65 / 657358	PARTICIPATIONS		1 388,00
2041582-327	SE60 ECLAIRAGE PUBLIC		10 000,00
2051-328	LOGICIELS		1 600,00
21318-325	LA POSTE		2 247,00
21318-324	PRESBYTERE		8 490,00
2181-317	VESTIAIRES		2 780,00
023 / 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 883,00	
2315-329	REDYNAMISATION CENTRE BOURG – TRAVAUX	93 000,00	
	Total	160 883,00	93 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
73 / 73223	Fonds de péréquation des ressources communales	8 668,00	
021 / 021 / OPFI / DEF	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	67 883,00	
	Total	76 551,00	0,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

12. QUESTIONS DIVERSES

M le Maire expose qu'il a été contacté par M POTIER, (Econome du Diocèse) concernant les travaux du Presbytère à savoir la prise en charge de la commune, des travaux effectués par le Diocèse car ce dernier ne récupère pas la TVA. La trésorerie s'y oppose.

Il est nécessaire également de se renseigner pour la marche à suivre concernant la mise à disposition des locaux à la paroisse.

Mr le Maire informe avoir reçu les remerciements de l'Association des Calvaires pour la subvention qui leur a été allouée.

Mr le Maire fait lecture d'un message de l'épicerie LINA FRUIT reçu sur la page facebook de la commune.

Mr le Maire fait un compte rendu de la société EVIA sur la redynamisation du Centre Bourg, ce rapport sera envoyé au conseil municipal

M Le Maire informe que l'agence régionale de santé, afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau de consommation, a intégré la recherche de nouveaux métabolites de pesticides (Chloridazone) dans le contrôle sanitaire.

M le Maire rappelle que l'inauguration de l'embarcadère canoë kayak et de l'extension de l'aire de camping-car aura lieu le mercredi 9 novembre à 16h.

Pascaline HAMONIER informe que la commission location, s'est tenue le 3 novembre, afin d'attribuer le logement 24 rue des prairies.

Pascaline HAMONIER indique que la commission Noël se réunira le mercredi 16 décembre à 18h30. Elle précise que les nouvelles décorations de Noël sont arrivées la semaine dernière, et fait part que beaucoup d'illuminations de Noël, qui étaient entreposées aux services techniques ont été abîmées.

Pascaline HAMONIER fait un compte rendu des conseils d'écoles de maternelle et de primaire, à la vue de la baisse des effectifs à l'école maternelle, l'inspection académique pourrait envisager une fermeture de classe, il faut rester vigilant. Le portail de l'école maternelle a été changé.

Pascaline HAMONIER, fait le point sur le logiciel « Parascol » proposé aux parents des enfants de l'école primaire concernant le site de réservation en ligne.

Pascaline HAMONIER explique qu'en 2022 la CCPV prenait 50% à sa charge concernant l'installation de nouvelles prises fibres. Pour 2023 la CCPV ne peut pas rétrocéder la compétence, mais elle réfléchit pour que ces installations reviennent à la charge de la commune suite à l'annulation de certaines communes concernant les fonds PICS. Les particuliers souhaitant installer une prise, doivent faire la demande à la commune. Lors du déploiement de la fibre toutes les habitations ont été dotées d'une prise.

Pascaline HAMONIER informe que les vœux du maire auront lieu le vendredi 13 janvier à 18h30 dans la salle de l'ancienne école des garçons

Frédéric LANGLOIS fait un compte rendu de la réunion organisé par le SE 60, concernant les économies d'énergies.

Frédéric LANGLOIS indique que la commission fleurissement s'est réunie le 26 octobre et a fait un point sur le fleurissement qui n'était pas à la hauteur de leurs attentes cette année. La commission souhaiterait mettre une table de pique-nique le long de la rivière et derrière le stade de Foot. Le cout pour ces deux tables serait de 3000 €.

Frédéric LANGLOIS présente des photos sur la réunion du cimetière, Philippe PICQUE avait fait un compte rendu lors de la dernière réunion. Frédéric LANGLOIS remercie le CAUE pour tous les conseils qu'il peut apporter.

Frédéric LANGLOIS informe qu'une réunion presbytère aura lieu le 30 novembre à 19h la commission église et presbytère est convoquée

Frédéric LANGLOIS rappelle que la brocante aura lieu le 4 décembre. Celle-ci est organisée par le comité des fêtes. Il remercie le comité des fêtes pour son investissement lors des différentes manifestations.

Patrice CAUDRON informe qu'il sera absent le 11 novembre car il doit être présent à une autre commémoration. Il indique que le porte-drapeau sera Mr Rivier.

Patrice CAUDRON fait part qu'un arbre risque de tomber dans la parcelle de Mr François Sanglier route de Morvilliers.

Didier DAUBOIN montre des photos sur les travaux de la toiture et des cheminées du presbytère, et précise que les entreprises ont effectué un travail de qualité.

Didier DAUBOIN demande si nous pouvons laisser des barrières à côté de l'Eglise afin d'éviter le stationnement de véhicules. Pascaline HAMONIER demande si l'installation de potelets n'est pas envisageable. M le Maire se renseigne pour mettre en place quelque chose afin de préserver ces travaux de réhabilitation

Didier DAUBOIN fait remarquer que des poubelles restent continuellement sur les trottoirs. M le Maire informe qu'un courrier sera distribué pour tous les administrés qui ne rentrent pas leurs poubelles au plus tard le lundi soir.

Didier DAUBOIN informe que la tempête a cassé des carreaux au niveau de la lucarne de la maison de la poste. M le Maire prendra contact avec Me PEAUCELLE de La Poste pour l'informer de ce dommage

Annick DUPONT informe que le loto, organisé par le comité des fêtes s'est bien déroulé, mais se pose des questions sur la vétusté du local du Foyer Rural.

Annick DUPONT fait le compte rendu concernant le concours d'Halloween organisé par le comité des fêtes. 26 enfants se sont déguisés pour Halloween, tous les enfants ont été récompensés.

Annick DUPONT informe que le comité des fêtes a prévu quatre chars pour la parade de Noël qui aura lieu le 10 décembre. Le départ est fixé à 16H30 route de Dieppe. Frédéric LANGLOIS sollicite au moins deux personnes pour la sécurité autour des chars.

Dorothée GARNIER fait un point sur le ciné rural, la prochaine séance sera le 14 novembre.

Dorothée GARNIER demande à Didier DAUBOIN si celui-ci peut être disponible pour l'installation de cette séance, et demande également qui pourrait être disponible pour la séance du 1^{er} décembre. Patrice CAUDRON sera présent à 19h30.

Dorothée GARNIER informe que la MFR sera présente ce jour, et précise qu'une commission de jeunes va être mise en place pour le choix des films auprès de cette structure.

Dorothee GARNIER fait un point sur la commission AJS qui s'est réunie le 2 novembre afin d'organiser le téléthon avec un fil rouge. Dorothee GARNIER demande aux élus d'être présents Elle précise que la société sports nature va faire une marche le matin, et tient à remercier M Clément MOLON pour le don de gobelets concernant cet évènement. L'Emion participera à cet évènement en faisant 3 heures de concert. Dorothee GARNIER remercie le Comité des fêtes pour le prêt de matériel.

Dorothee GARNIER ressent un certain mal être au centre social, plus d'accueil téléphonique, arrêt de maladies, etc...

Noémie BERTHE demande où en est du dossier concernant l'implantation d'un kinésithérapeute Mr le Maire a indiqué que cette personne doit visiter le cabinet à côté du docteur CARDIN. Sylvain CUYER demande à M le Maire si un autre Kinésithérapeute est rentré en contact avec lui. M le Maire répond que oui

Noémie BERTHE demande le passage de la Balayeuse rue de la Laiterie, Mr le Maire précise qu'il faut attendre la réception des travaux des gravillons qui aura lieu le 24 novembre.

Sophie FOUCAULT informe que les travaux de l'église avancent bien, aucune réunion de chantier est programmée pour le moment.

Sophie FOUCAULT remercie toutes les personnes qui ont participé au nettoyage après le passage de la tempête.

Sophie FOUCAULT demande si une date est fixée pour le remplacement des pylônes endommagés dans les plaines de Séronville

Catherine GAMICHON NOËL demande à M le Maire de rendre visite à M et Me SAYON suite à la tempête. Mr le maire ira les voir prochainement.

Mr le Maire remercie M et Me MOTTE, qui ont proposé le soir de la tempête, d'héberger des personnes qui se trouveraient sans abri.

Cédric DEMARCY indique que la Place du Franc Marché est un bel aménagement avec de beaux matériaux, malheureusement on peut déjà constater la présence de fiente de pigeons.

Cédric DEMARCY demande où en est du dossier concernant les frères GODEFROY. M le Maire répond que pour le moment ce dossier suit son cours

Cédric DEMARCY informe que les élèves de 1^{er} bac pro de la MFR organisent un marché de Noël le vendredi 9 décembre à partir de 16h30 route de Dieppe.

Philippe PICQUE, rappelle que la Clique Songeonaise organise la foire aux harengs, le dimanche 27 novembre foire aux harengs

Pascaline HAMONIER informe que la distribution des colis des personnes âgées aura lieu à partir du 15 décembre.

La séance est levée à 22 heures et 50 minutes.

La prochaine séance aura lieu le mardi 13 décembre à 19h30.